



REGLEMENT

INTRODUCTION

La lecture attentive du présent « REGLEMENT » des Défis Quiberonnais est obligatoire.

La lecture des chapitres « LA NATATION EN MER » et « LA SECURITE » est fortement conseillée pour tous et indispensable ceux qui ne pratiquent pas régulièrement la nage en mer.

LES DEFIS QUIBERONNAIS sont organisé par l'association QUIBERON ATLANTIQUE NATATION.

L'esprit des DEFIS QUIBERONNAIS est avant tout de permettre aux nageurs de se faire plaisir en participant à une épreuve sportive originale, dans une ambiance conviviale, où il importe pour chacun davantage de relever un défi avec soi-même que de mettre des nageurs en compétition entre eux.

La participation à l'une ou l'autre épreuve ne doit pas nécessiter, pour eux, un engagement physique aux limites de leur capacité.

Les parcours sont néanmoins chronométrés avec classement général et par catégorie d'âge.

LES DEFIS QUIBERONNAIS se déclinent en quatre épreuves de difficulté croissante, afin que chacun puisse choisir celle qui lui convient le mieux.

CHAQUE EPREUVE EST OUVERTES A TOUS LES NAGEURS, LICENCIES OU NON A LA FFN

En outre, certaines des épreuves constituent une étape de la Coupe de France ou de la Coupe de Bretagne d'Eau Libre.

LE DEFI DE L'ARDENT

500 m

(PASS COMPETITION FFN)

SAMEDI 27 juillet 2019 – 9 heures 30

Epreuve découverte destinée aux nageurs à partir de 10 ans, elle consiste, à partir de la Grande Plage de Quiberon, en un aller-retour le long de la plage pour rejoindre le site du naufrage de l'ARDENT, vaisseau français de 60 canons qui s'échoua en baie de Ker en Treh le 12 octobre 1746, poursuivi avant d'être incendié par les anglais.

Nage libre (sans palmes ni tuba)

Combinaison isothermique type Triathlon facultative à partir d'une température d'eau supérieure à 18°.

Distance : 500 m

Temps limite : 20 minutes

Retrait des bonnets et marquage des nageurs : Samedi 27 juillet 2019 de 7 heures 30 à 9 heures sur le terre-plein dominant la plage face à l'hôtel ALBATROS, 24 quai de Belle Ile

Rappel du règlement et des consignes de sécurité à 9 heures 20

Départ : 9 heures 30

Départ et arrivée : Sur la grande plage de Quiberon, à proximité du môle est de Port Maria.

Le parcours est jalonné par 2 bouées orange virées épaule gauche.

L'épreuve est ouverte à tous les nageurs à partir de 10 ans, attestant de leur capacité à la natation en eau libre.

Pour s'inscrire, les nageurs devront :

ê

être licenciés à la Fédération Française de Natation,

ou

être licenciés à la Fédération Française de Triathlon et être titulaire de la licence FFN été de 10 € à souscrire lors de votre première inscription à l'une des épreuves de la saison,

ou

être non licenciés, mais titulaire d'un certificat médical de moins d'un an attestant de leur capacité à la natation sur longues distances leur permettant de souscrire la licence FFN été de 10 € lors de leur première inscription à l'une des épreuves de la saison.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Inscription 5 €:

Licence FFN été : 10 €

Epreuve limitée à 300 nageurs.

LE DEFI DES FEUX

1500 m

COUPE DE FRANCE

COUPE DE BRETAGNE

SAMEDI 27 juillet 2019 – 11 heures

Epreuve destinée aux bons nageurs à partir de 12 ans, elle consiste à découvrir, à partir de la grande plage de Quiberon, le feu blanc d'alignement du chenal de Port Maria, puis le feu vert de ce chenal.

Nage libre (sans palmes ni tuba)

Combinaison isothermique de natation type Triathlon obligatoire pour tous en dessous d'une température d'eau de 18°

Elle est conseillée pour les non licenciés FFN dans tous les cas

Distance : 1500 m

Temps limite : 40 minutes

Retrait des bonnets et marquage des nageurs : Samedi 27 juillet 2019 de 7 heures 30 à 10 heures 30 sur le terre-plein dominant la plage face à l'hôtel ALBATROS, 24 quai de Belle Ile

Rappel du règlement et des consignes de sécurité à 10 heures 50

Départ : 11 heures

Départ et arrivée : Sur la grande plage de Quiberon, à proximité du môle est de Port Maria.

Le parcours est jalonné par 3 bouées (1 blanche virée épaule droite puis 2 jaunes virées épaule gauche).

L'épreuve est ouverte à tous les nageurs à partir de 12 ans, attestant de leur capacité à la natation en eau libre sur moyennes distances.

Pour s'inscrire, les nageurs devront :

être licenciés à la Fédération Française de Natation,

ou

être licenciés à la Fédération Française de Triathlon et être titulaire de la licence FFN été de 10 € à souscrire lors de votre première inscription à l'une des épreuves de la saison,

ou

être non licenciés, mais titulaire d'un certificat médical de moins d'un an attestant de leur capacité à la natation sur longues distances leur permettant de souscrire la licence FFN été de 10 € lors de leur première inscription à l'une des épreuves de la saison.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Inscription : 10 €

Licence FFN été : 10 €

Epreuve limitée à 300 nageurs.

LE DEFI DU CARL BECH

3000 m

COUPE DE FRANCE

COUPE DE BRETAGNE

SAMEDI 27 juillet 2019 – 13 heures

Epreuve ouverte à tous les nageurs sportifs confirmés à partir de 14 ans, elle consiste, à partir de la Grande Plage de Quiberon, en un aller-retour le long de la pointe de Beg er Vil pour aller rejoindre le site du naufrage du Carl Bech, trois mâts norvégien qui se brisa sur la basse Saint Clément, le 21 décembre 1911.

Nage libre (sans palmes ni tuba)

Combinaison isothermique de natation type Triathlon obligatoire

Distance : 3 km

Temps limite : 1 heure 20

Retrait des bonnets et marquage des nageurs : Samedi 27 juillet 2019 de 7 heures 30 à 12 heures 30 sur le terre-plein dominant la plage face à l'hôtel ALBATROS, 24 quai de Belle Ile

Rappel du règlement et des consignes de sécurité : 12 heures 50

Départ : 13 heures

Départ et arrivée : Sur la grande plage de Quiberon, à proximité du môle est de Port Maria.

Le parcours est jalonné par 4 bouées de virage (3 jaunes virées épaule droite puis 1 blanche virée épaule gauche) complétées de 4 bouées orange d'alignement passées indifféremment épaule droite ou gauche.

L'épreuve est ouverte à tous les nageurs à partir de 14 ans, attestant de leur capacité à la natation en eau libre sur longues distances.

Pour s'inscrire, les nageurs devront :

être licenciés à la Fédération Française de Natation,

ou

être licenciés à la Fédération Française de Triathlon et être titulaire de la licence FFN été de 10 € à souscrire lors de votre première inscription à l'une des épreuves de la saison,

ou

être non licenciés, mais titulaire d'un certificat médical de moins d'un an attestant de leur capacité à la natation sur longues distances leur permettant de souscrire la licence FFN été de 10 € lors de leur première inscription à l'une des épreuves de la saison.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Inscription : 20 €

Licence FFN été : 10 €

Epreuve limitée à 300 nageurs.

LE DEFI DES PORTS

7 500 m

COUPE DE FRANCE

Dimanche 28 juillet 2019 – 9 heures 30

Epreuve « Reine » du week end destinée aux meilleurs spécialistes, elle consiste à rallier les deux ports de Quiberon, Port Maria à Port Haliguen, en nage libre (sans palme, ni tuba) en contournant

la Pointe du Conguel par le chenal « Le Petit Trou » située à l'extrémité sud de la presqu'île de Quiberon.

Combinaison isothermique de natation type Triathlon obligatoire

Distance : 7,5 km

Temps limite :

- Bouée N°2 – 1300 m : 30 minutes
- Bouée N°3 – 3400 m : 1 heure 20
- Petit Trou – 4700 m : 1 heure 50
- Arrivée – 7500 m : 3 heures

Retrait des bonnets et marquage des nageurs :

Samedi 27 juillet 2019, de 7 heures 30 à 15 heures, sur le terre-plein dominant la grande plage de Quiberon face à l'hôtel ALBATROS, 24 quai de Belle Ile

Dimanche 28 juillet 2019, de 7 heures à 9 heures, sur le terre-plein dominant la grande plage de Quiberon face à l'hôtel ALBATROS, 24 quai de Belle Ile,

Rappel du règlement et des consignes de sécurité à 9 heures 20

Départ : à 9 heures 30 sur la grande plage de Quiberon.

Arrivée : Sur la cale de la plage du Porigo au sud de Port Haliguen.

Le parcours est jalonné par 7 bouées de virage **cylindriques** (1 blanche virée épaule droite 500 m après le départ, puis 6 jaunes virées épaule gauche) complétées de 10 bouées orange **cylindriques** d'alignement passées indifféremment épaule droite ou gauche.

Le Défi des Ports est ouvert à tous les nageurs, qu'ils soient licenciés FFN ou non, à partir de 16 ans, spécialistes de l'endurance et parfaitement entraînés, attestant de leur capacité à la natation en eau libre sur longues distances.

Pour s'inscrire, les nageurs devront :

être licenciés à la Fédération Française de Natation,

ou

être licenciés à la Fédération Française de Triathlon et être titulaire de la licence FFN été de 10 € à souscrire lors de votre première inscription à l'une des épreuves de la saison,

ou

être non licenciés, mais titulaire d'un certificat médical de moins d'un an attestant de leur capacité à la natation sur longues distances leur permettant de souscrire la licence FFN été de 10 € lors de leur première inscription à l'une des épreuves de la saison.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Inscription : 30 €

Licence FFN été : 10 € en sus

Epreuve limitée à 250 nageurs.

TEMPS LIMITE

Il est fixé un temps limite pour chaque épreuve suffisamment large pour permettre à tous de le respecter.

Au-delà de ce temps limite, les organisateurs imposeront aux concurrents de sortir de l'eau lesquels seront pris en charge par les bateaux de l'organisation.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX QUATRE EPREUVES

Aux heures indiquées pour chaque épreuve, les nageurs se présentent afin de se faire enregistrer et de retirer le bonnet officiel de l'épreuve.

30 à 15 minutes avant le départ, les nageurs doivent se regrouper sur la plage afin d'écouter le rappel des consignes et des règles dont ils ont attesté avoir pris connaissance lors de leur inscription.

A l'issue de ce rappel, les nageurs sont comptés en rejoignant l'eau.

Au signal sonore, 5 minutes avant le départ, tous les nageurs se regroupent derrière la ligne de départ matérialisée par une ligne fictive rejoignant deux bouées.

Les départs se font en ligne le long de la grande plage de Quiberon dans la profondeur d'eau réglementaire suffisante pour pouvoir nager immédiatement (>1.20 m)

Le départ se fait au commandement du starter.

Les nageurs ne doivent pas s'appuyer sur un objet fixe ou flottant et ne doivent pas toucher ou être touchés par une embarcation quelle qu'elle soit.

Aucun objet ne peut être lancé à un nageur, y compris de la nourriture. Le nageur doit recevoir son ravitaillement directement par son représentant ou un bénévole agréé à partir d'une perche ou de la main à la main, en respectant les alinéas précédents.

A l'arrivée, les concurrents empruntent l'entonnoir matérialisé par des flotteurs précédant la ligne d'arrivée et continuent à nager jusqu'à sortir de l'eau afin de franchir la ligne d'arrivée matérialisée par une arche gonflable.

Les produits dopants étant évidemment strictement interdits, tout concurrent convaincu d'en avoir utilisés, en infraction avec la législation, sera disqualifié et devra assumer seul les conséquences pénales de son infraction sans pouvoir, de quelque manière que ce soit, rechercher la responsabilité des organisateurs.

DEROULEMENT - DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU DEFI DES PORTS

Les nageurs ont la possibilité de regrouper leurs affaires dans un sac à leur nom et numéro de bonnet que l'organisation envoie à Port Haliguen après le départ de l'épreuve.

RAVITAILLEMENT INTERMEDIAIRE DU DEFI DES PORTS APRES LE PASSAGE DU CHENAL DU PETIT TROU AU KM 4,5

Deux embarcations sont mouillées l'une derrière l'autre.

La première sert de base de ravitaillement. Des époussettes « poubelle » sont disposées le long du bord de la seconde afin de permettre aux nageurs d'y jeter leurs déchets.

Aucun objet ne peut être lancé à un nageur depuis la plateforme de ravitaillement, y compris de la nourriture. Le nageur doit recevoir son ravitaillement directement par son représentant ou un bénévole agréé à partir d'une perche ou de la main à la main, en respectant les alinéas précédents. (Le ravitaillement doit se faire dans l'eau, le nageur ayant le droit de se tenir debout, mais l'interdiction de marcher).

Le ravitaillement est obligatoirement consommé sur place.

Aucun déchet ne doit être rejeté dans l'eau.

L'EQUIPEMENT DES NAGEURS

Selon les cas et les épreuves, les nageurs peuvent avoir ou non l'obligation de revêtir une combinaison isothermique de natation type triathlon destinée à le protéger du froid mais aussi à lui assurer une réserve de flottabilité en cas de défaillance. (Pour plus de précisions, se reporter au règlement spécifique à chaque épreuve).

Ils ont également l'obligation de s'équiper d'une paire de lunettes de natation d'excellente qualité et en bon état.

Chaque nageur a l'obligation de porter le bonnet fourni par l'organisation.

Sont interdits :

Tout ce qui n'est pas explicitement permis, à savoir en particulier toute aide artificielle à la nage ou à la flottabilité, notamment les masques de plongée englobant le nez, les tubas, les palmes, les plaquettes, les pulls boy, les gants, les chaussons, les gilets etc.

Les combinaisons néoprène **non conçues pour la pratique de la natation** (Combinaison de plongée, de windsurf, de Kitesurf, de surf...) afin d'éviter les problèmes d'irritations qui peuvent devenir cause d'abandon.

Le port bijoux, piercing

Les ongles non coupés

Sont permis :

Le port d'un pince-nez.

Les bouchons d'oreilles.

L'emport sous la combinaison d'un ravitaillement individuel à la stricte condition que son emballage soit ramené à terre par le nageur.

LIMITES METEOROLOGIQUES :

A titre indicatif, les limites courantes sont les suivantes :

Vents :

Force 4 à 5 dans le cas de parcours directement exposés et en fonction de la distance à effectuer.

Houle :

Houle inférieure ou égale à une amplitude de 2 mètres.

En fonction des conditions rencontrées, les organisateurs se réservent la possibilité d'adapter les parcours ou d'annuler les épreuves.

SOLUTIONS DE REPLI OU ANNULATION DE L'UNE OU L'AUTRE DES EPREUVES

En cas de décision d'annuler l'épreuve prise 7 jours avant le départ en cas de force majeure ou pour nombre insuffisant d'inscrits, les droits d'inscription seront remboursés intégralement.

La décision d'annuler l'un ou l'autre des **DEFIS** ou de modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques, peut-être prise à tout moment par les organisateurs.

En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves prise dans les 7 jours précédents l'épreuve concernée, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'un ou l'autre des Défis devait être adapté, décalé ou déplacé, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

LES DEFIS QUIBERONNAIS se déroulent dans un espace naturel exceptionnel, protégé et partiellement en zone Natura 2000.

Les organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace et le préserver.

Aucun jet de détritrus dans la nature ne sera toléré.

Les accompagnateurs à terre devront respecter strictement les cheminements piétonniers et s'interdirent de franchir ses limites.

Les concurrents qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

Tout concurrent qui sera convaincu d'avoir jeté dans la nature un quelconque objet ou déchet sera immédiatement disqualifié, et interdit de participer à toute prochaine épreuve.

SPORTIVITE ET RESPECT

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

En particulier, les nageurs ne doivent pas se gêner. Toute obstruction ou brutalité constatée au départ ou pendant l'épreuve entrainera la disqualification immédiate du nageur.

Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles, organisateurs et arbitres).

Tout manquement constaté par l'un ou l'autre des organisateurs sera immédiatement sanctionné par une disqualification et une interdiction de participer à toute prochaine épreuve.

DROIT A L'IMAGE

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'un ou l'autre des DEFIS QUIBERONNAIS, sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leurs nom, prénom et adresse.

INSCRIPTIONS & RETRAIT DES BONNETS

Lors de son inscription, chaque nageur, ou son représentant légal pour les mineurs, doit être en possession des documents exigés pour chaque épreuve (licence FFN ou FFTri en cours de validité, certificat médical de l'année en cours pour les non licenciés, autorisation parentale).

Lors de leur première inscription à l'une des épreuves du circuit d'eau libre de la saison en cours, les nageurs non licenciés FFN et les nageurs FFTri devront payer un supplément de 10 € qui leur confèrera le statut de licenciés FFN pour le reste de la saison.

En outre, en s'engageant, chaque nageur reconnaît explicitement

- avoir pris connaissance du « REGLEMENT » des DEFIS QUIBERONNAIS auquel il s'engage à se conformer,
- avoir pris connaissance des règles de « SECURITE » auquel il s'engage à se conformer,
- avoir pris connaissance du chapitre relatif à la « NATATION EN MER »,
- être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques et de mer qu'il se sent capable d'affronter.
- Que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, décharger QUIBERON ATLANTIQUE NATATION et les organisateurs, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour enfin faire son affaire personnelle de toutes assurances et de tout recours éventuels contre tous participants ou tous tiers responsables d'un dommage quelconque à son endroit.

Enfin, il est demandé à chacun d'estimer le temps qu'il pense mettre pour parcourir la distance afin, le cas échéant, de faire partir en premier un groupe de nageurs moins rapides.

DEMANDE DE RESILIATION D'INSCRIPTION

NON PRESENTATION D'UN CONCURRENT LE **JOUR DE L'EPREUVE**

Toute inscription validée est définitive et aucun remboursement ne sera effectué sauf si la décision d'annuler définitivement et sans possibilité de report l'une ou l'autre des épreuves est prise par l'organisateur 7 jours avant la date prévue pour son départ. Auquel cas les droits d'inscriptions à l'épreuve concernée seront remboursés ou reportés sur l'épreuve équivalente organisée l'année suivante.